Les lendemains des GARI

La discussion des actions menées, en France et à l'étranger, par les GARI, à partir de l'enlèvement du banquier Suarez (cf. *La Lanterne Noire* nº 1), et après les actions du MIL et l'exécution de Salvador Puig Antich, devra être faite. Mais une telle analyse impose une étude préalable, et interdit de présenter un article fait au pied-levé, et qui de surcroît trouvera mieux sa place dans le prochain numéro, qui doit être centré sur la question de la violence révolutionnaire. Nous nous contenterons donc de publier la chronologie ci-dessous, qui permet de voir plus clairement ces événements dans leur ensemble. Cette chronologie nous a été communiqué par des camarades du Comité de Défense aux Inculpés de l'Affaire Suarez, et du Groupe d'Entraide Anarchiste Internationale, qui s'occupe également de la défense des camarades inculpés pour les actions des GARI.

20 décembre 1973 : à Madrid, Carrero Blanco passe au sommet de sa carrière.
Février 1974 : à Ivry, 4 militants anarchistes (Pierre Roger, Michel Camilleri, Angel Moreno Patino et Jean-Claude Torres) sont arrêtés avec des armes et des faux papiers, et alors qu'ils venaient de voler une voiture. Roger et Camilleri, mis en liberté par la suite, seront réarrêtés et inculpés pour les actions du GARI ; Torres et Moreno Patino seront jugés le 14 octobre.

2 mars 1974 : Salvador Puig Antich est garroté.

22 mars 1974 : à Barcelone, 22 membres de la Fédération Anarchiste de Catalogne sont arrêtés.

En France, plasticages revendiqués par les G.A.I. (Groupes Autonomes d'Intervention) : au pont de Parlamentia à Bidart (Pyr.-Atl.) – où la R.N. 10 traverse la voie ferrée Paris-Iron – provoquant le déraillement partiel d'un train de marchandises ; contre la voie ferrée Perpignan-Cerbère-Barcelone, près d'Elne (Pvr.-Or.) ; contre le pont de Ruhnac,

à 3 km d'Ax-les-Thermes, sur la R.N. 2 qui mène vers l'Andorre et l'Espagne (des panneaux « route minée » barraient la route).

7 avril 1974 : à Barcelone, 3 militants sont arrêtés à la Gare Française par la police, qui les présente comme membres de la OLLA (Organitzacio de Lluita Armada) : Juan Jorge Vinyoles Vidal, Ramon Guarrion Sanches et Georgina Nicolau Millà ; 5 autres militants de ce groupe sont recherchés par la police espagnole.

3 mai 1974 : Angel Baltasar Suarez, directeur de la Banque de Bilbao à Paris, est enlevé par les GARI (Groupes d'Action Révolutionnaire Internationaliste).

7 mai : Premier communiqué des GARI envoyé à l'AFP de Madrid, réclamant : 1. la publication dans la presse espagnole des communiqués du mouvement révolutionnaire. 2. la mise en liberté de Santiago Soler Amigo, militant du MIL, gravement malade. 3. la publication de l'acte d'accusation contre des militants du FRAP arrêtés le 1er mai 1973, qui étaient passibles de la peine de mort. 4. la mise en liberté conditionnelle de tous les prisonniers politiques pouvant en bénéficier (c.-à-d. ayant purgé les 3/4 de leur peine).

À Barcelone, le Comité Libertaire Anti-Répressif (d'inspiration anarcho-syndicaliste) tient une conférence de presse clandestine confirmant ce communiqué.

À Paris, l'ambassade d'Espagne confirme avoir reçu un communiqué des GARI, et déclare que la Banque de Bilbao aurait reçu une demande de rançon de 10 millions de francs – qu'elle considère être un faux.

8 mai : communiqué des GARI à l'AFP de Paris, réclamant en outre la libération de 3 autres militants du MIL : José-Luis Pons Llobet, Francisco-Javier Garriga Paituvi et Maria-Angustias Mateos Fernandez.

10 mai : À Londres, le rédacteur en chef de l'hebdomadaire underground *Time Out*, David May, reçoit une photo de Suarez en captivité, et la photocopie de son permis de séjour ; il les vend en exclusivité au Daily Mirror, qui les publie dans son édition du dimanche (12 mai) : David May sera inculpé de recel, et des militants anarchistes anti-franquistes anglais seront perquisitionnés.

13 mai : des anarchistes espagnols sont arrêtés sur la route Lyon-Genève, près de Bellegarde (Ain) : 3 sont nommés : Francisco Sorroche Justicia, Jose Ventura Romero, Ignacio Sole Sugranyes (dont le frère, Oriol, est un militant du MIL, emprisonné en Espagne) ; interrogés sur l'affaire Suarez sans résultat, ils sont écroués pour faux papiers, puis relâchés.

Nuit du 21 au 22 mai : des locaux du journal *L'Est Républicain* sont incendiés : le « commando Puig Antich » revendique l'action.

22 mai : Baltasar Suarez est relâché à Paris ; deux militants anarchistes (Anne et Lucio Urtubia) arrêtés à Paris ; sept autres en province : Octavio Alberola Surinach, Ariane Gransac-Sadori et Jean Helen Weir, près d'Avignon ; Annie Plazen et Georges Rivière, à Toulouse Pierre Guibert et Danièle Haas, à Peyriac-Minervois (Aude). Interrogés sur l'enlèvement de Suarez, ils sont finalement inculpés de recel qualifié (les sept derniers avaient été retrouvés avec des sommes d'argent – près de 3 millions de francs – que la Banque de Bilbao finira par reconnaître comme étant la rançon de Suarez). Ils seront tous mis en liberté provisoire : Alberola reste le seul en prison.

29 mai : Chantal et Arnaud Chastel sont arrêtés à Paris, inculpés d'avoir fourni leur appartement pour la séquestration de Suarez. Faute de preuves, ils seront remis en liberté le 30 août.

– 0 –

Début juillet : le juge Alain Bernard, chargé de l'instruction de l'affaire Suarez, ayant envoyé des commissions rogatoires à la police espagnole, une trentaine de militants anarchistes sont arrêtés, à Barcelone et ailleurs. 8 sont maintenus en détention, et 4 sont finalement inculpés... de reconstitution de la CNT ! Il s'agit de Luis Andres Edo, David Urbano Bermudes, Luis Burro Molina, et Juan Ferrat. Ils doivent être jugés en janvier 1975 (on réclame 5 ans contre eux, et 5 ans de plus pour Luis Burro, pour propagande illégale).

12 juillet : liberté provisoire pour Anne Urtubia : le juge Bernard refuse de libérer les Chastel.

15 juillet : attentats à Andorre-la-Vieille contre la Viguerie épiscopale et la Caisse d'Épargne espagnole.

À Paris, explosion à la gare d'Austerlitz dans les toilettes du train Paris-Madrid-Irun.

16 juillet : une explosion détruit des véhicules du Tour de France à Saint-Lary (Htes-Pyr,) ; des arbres sont abattus sur la route du Tour entre Barèges et le col du Tourmalet, et 13 cars de pèlerins sont incendiés à Lourdes ; ces actions sont revendiquées par les GARI, qui rappellent leurs exigences.

Un coup de téléphone à la *Dépêche du Midi* revendique les attentats d'Andorre pour les GARI, et menace les coureurs espagnols du Tour.

17 juillet : à Madrid, Juan Antonio Astarloa, fils du directeur d'une grande laiterie, est enlevé par le groupe GAR-5 ; il est relâché le lendemain.

20 juillet : fausse alerte à la bombe au Festival de Carcassonne pendant le spectacle « Danses nationales d'Espagne ».

23-24 juillet : le conseil de guerre de Barcelone condamne Jose Oriol Sole Sugranyes et José-Luis Pons Llobet, militants du MIL, à des peines de 48 ans et 21 ans respectivement.

25 juillet : attentat contre la Banque Populaire d'Espagne à Nîmes.

27-28 juillet : 3 bombes contre le consulat d'Espagne à Toulouse, revendiquées par les GARI ; la 3e fait 12 blessés, dont 3 pompiers et 3 policiers (un commissaire est sérieusement atteint).

Bombe dans un casier de consigne automatique à la gare d'Hendaye, revendiquée par les GARI (le chef de gare avait été prévenu par téléphone).

Nuit du 28 au 29 juillet : à Paris, deux autocars de la SEAFEP (SEA France-Espagne-Portugal) sont endommagés dans la gare autoroutière de la société ; une troisième charge de dynamite est désamorcée.

Voitures piégées aux postes-frontières franco-espagnols du Perthus et de Bourg-Madame (P.-O.). Ces 3 actions sont revendiquées par les GARI.

29 juillet : Pierre Roger est arrêté à Toulouse ; il sera sérieusement tabassé, et inculpé d'un hold-up.

30 juillet-22 août : plusieurs incendies dans des trains en partance à la gare d'Austerlitz. La presse parle du GARI, mais la police finit par arrêter un employé de la S.N.C.F. : il serait pyromane.

30 juillet : fausse alerte à la bombe sur deux trains venant d'Hendaye, arrêtés à Bordeaux.

30-31 juillet : deux bateaux de plaisance plastiqués dans le port de la Grande-Motte. Fausse alerte à la bombe dans le direct Madrid-Paris La Puerta del Sol ; ces actions sont

revendiquées par les GARI.

1er août : la police décide de fouiller tous les trains vers l'Espagne.

Début août : interrogatoires et perquisitions se multiplient contre les militants anarchistes dans le Sud-Ouest.

5 août : à Bruxelles, 3 voitures piégées : contre les bureaux de la compagnie aérienne Ibéria, et contre 2 succursales du Banco Español (actions revendiquées par les GARI).

La presse fait aussitôt l'amalgame avec les voitures piégées (revendiquées démenties par le FPLP) du 3 août à Paris (contre *L'Aurore*, *Minute* et le Fonds Social Juif), et l'attentat contre le train Rome-Munich *L'Italicus* du 4 août (12 morts), revendiqué par le groupe fasciste Ordine Nero (déjà responsable des 8 morts de l'attentat de Brescia le 28 mai).

La police recherche un couple français qui aurait loué à Carcassonne un des véhicules piégés de Bruxelles.

7 août : un communiqué de la Fédération Anarchiste s'élève contre « la campagne de dénigrement et d'amalgame dont les anarchistes font l'objet ». Il établit une distinction : « Le terrorisme “éclairé” de certains anarchistes s'est toujours refusé à tuer une vie dont les fascistes italiens ou les marxistes palestiniens font peu de cas. »

14 août : les GARI annoncent qu'une bombe explosera le lendemain (fête de l'Assomption) à la grotte de Lourdes (fausse alerte). Surveillance policière « jusqu'à la fin de la saison des pèlerinages ».

Liberté provisoire pour Pierre Guibert, Annie Plazen et Danièle Haas, inculpés de recel dans l'affaire Suarez.

16 août : la presse impute les incendies dans les trains en gare d'Austerlitz aux GARI.

24 août : on attribue aux GARI le projet d'enlever le prince Juan-Carlos, qui séjournait à Monte-Carlo.

27 août : à Toulouse, les GARI envoient 3 bouteilles de champagne pour les 3 pompiers blessés le 28 juillet lors de l'attentat contre le consulat d'Espagne ; la police saisit le colis.

30 août : liberté provisoire pour Chantal et Arnaud Chastel.

10 septembre : liberté provisoire pour Georges Rivière.

13 septembre : à Madrid, attentat au café Rolando, fréquenté par des policiers, dans le quartier de la Puerta del Sol (11 morts) ; la police espagnole accuse « l'ETA ou le GARI ». La presse française rapprochera cet attentat avec celui contre le Drugstore Saint-Germain, le 15 septembre (2 morts).

18 septembre : liberté provisoire pour Lucio Urtubia, inculpé de recel dans l'affaire Suarez. La police annonce l'arrestation de quatre militants anarchistes, accusés d'appartenir aux GARI : Victor Manrique à Hendaye et Jean-Michel Martinez à Ciboure, inculpés de l'attentat du 22 mars contre la voie ferrée Paris-Hendaye ; Martinez sera inculpé de l'attentat à la gare d'Hendaye, le 28 juillet. Leur arrestation est suivie de celle de Mario Ives Torres et de Michel Camillerie, à Toulouse, inculpés de divers hold-up, des voitures piégées au Perthus et à Bourg-Madame du 28 juillet, et des attentats contre le Tour de France ; Ines Torres est en outre inculpé de l'attentat contre le consulat d'Espagne à Toulouse. Tous les quatre sont déférés devant la Cour de Sûreté de l'État pour ces actions, qu'ils revendiquent.

20 septembre : l'Espagne exige le passeport pour les Français se rendant en Espagne, et proteste contre « le traitement que reçoivent en territoire français les terroristes de l'ETA ».

23 septembre : à Madrid, la police espagnole annonce l'arrestation de 8 militants d'extrême-gauche et du PC,

accusés de l'attentat du 13 septembre à la Puerta del Sol.

À Paris, l'ambassadeur d'Espagne rencontre Poniatowski, qui l'informe des mesures prises contre les GARI, et lui rappelle que c'est à l'Espagne d'engager la procédure d'extradition contre les Espagnols vivant en France.

28 septembre : le PC lance la campagne en faveur des inculpés de Madrid.

À Barcelone, la police espagnole annonce l'arrestation de Roberto Safont Sisa, accusé d'appartenir au groupe OLLA et d'être chargé des rapports avec les GARI.

10 octobre : à Paris, deux bombes sont placées au Parc des Princes, pendant le match Barcelone contre Paris-Reims ; les bombes sont désamorcées sans avoir explosé, et sans que la police, prévenue, fasse évacuer le terrain ; cette action est revendiquée par les Groupes d'Action Internationaliste, qui déclarent que les bombes n'avaient pas été amorcées.

14 octobre : Angel Moreno Patino et Jean-Claude Torres sont condamnés à 10 mois avec sursis (ils avaient déjà fait 8 mois de préventive) pour l'affaire d'Ivry ; Pierre Roger et Michel Camilleri, détenus à Toulouse dans le cadre de l'enquête sur les GARI, ne sont pas jugés : leur procès pour cette affaire, renvoyé d'abord au 25 novembre, est maintenant fixé au 13 janvier 1975.

José-Maria Condon Bofill, venu assister au procès, est arrêté et transféré à Toulouse, la police l'accusant de complicité dans les hold-up avec les 4 militants inculpés pour les actions du GARI.

21 octobre : interview d'un « porte-parole des GARI » publiée par *l'Express*.

28-29 octobre : interview de 4 militants des GARI dans *l'Aurore*.

4 novembre : le GAROT (Groupe d'Action Révolutionnaire Occasionnellement Terroriste) enlève la tête et les mains du mannequin du prince Juan-Carlos, au Musée Grévin ; des journaux reçoivent des doigts (et même une oreille) et l'AFP la tète, le 8 novembre.

12 novembre : liberté provisoire pour Jean Weir.

29 novembre : liberté provisoire pour Ariane Gransac-Sadori ; des 11 inculpés pour l'affaire Suarez, seul Alberola reste en prison.

3 décembre : à Paris, 3 militants anarchistes – Floréal Cuadrado, Raymond Delgado et Jean-Marc Rouillan (alias Dominique Moran) – sont arrêtés à bord de la voiture de Rouillan, qui contenait des armes, des explosifs, des tampons officiels et des faux papiers, ainsi qu'une photocopie du permis de séjour de Suarez, ce qui permet à la police d'accuser les 3 de faire partie des GARI – ce qu'ils nient ; ils sont déférés devant la Cour de Sûreté de l'État.

– 0 –

Bon voilà... La suite au prochain numéro. En attendant, un important effort d'information a été réalisé par des camarades qui signent « Puig Antich et Heinz Chez » une brochure intitulée *l'État et la Révolution* (mais oui, madame), dont le tome 3 vient de sortir, et doit se trouver dans toutes les (bonnes) librairies.

Les auteurs signalent que « cette présentation actuelle en 3 volumes est due à des problèmes techniques et d'urgence d'information.

Tome 1 – Avant le MIL (débat de formation, le MIL et l'auto-dissolution dans le cadre général du mouvement ouvrier à Barcelone).

Tome 2 – Première tactique de défense des emprisonnés de

Barcelone. L'affaire Puig Antich.

Tome 3 – Deuxième tactique de défense des emprisonnés espagnols et français, irlandais, écossais.

« Nous ne voulons donc pas céder à l'image du tome 3 (...) » précisent les auteurs, qui ont en tout cas déjà réuni (et publié) un remarquable dossier de presse sur l'affaire Suarez et les actions des GARI, et amorcent la discussion de ces actions.

Le Tome 3 : 10 francs (« Nous proposons aux camarades qui recevront ce document de verser directement l'argent. soit aux comités de défense des emprisonnés, soit aux emprisonnés, à leur choix » est-il indiqué).

C'est justement une réflexion à partir de l'action du MIL qu'engage Jean Barrot dans une brochure publiée cet été : *Violence et solidarité révolutionnaires – Les procès des communistes de Barcelone* (Petite Bibliothèque Bleue, Éditions de l'Oubli : 2, rue Wurtz, 75013 Paris – 6 F).

Barrot a participé au Comité « Vérité pour les révolutionnaires espagnols » (patronné par P. Vidal-Naquet) qui s'est occupé de la défense des camarades du MIL et a assuré l'information sur leur action il faisait partie du groupe publiant la revue *Le Mouvement Communiste*. À ce titre, il doit se défendre des « puristes » de l'« ultra-gauche » (et de certains anars) qui lui reprochent de s'être abaissé à côtoyer des personnalités. La brochure s'en ressent, quoiqu'il n'ait aucun mal à défendre le comité des charges dont il a fait l'objet.. Par ailleurs, Barrot n'échappe pas à la polémique qui suit toute action du type MIL/défense d'accusés, et se voit reprocher par les auteurs de la brochure précédemment citée que « le comité pour la vérité sur les emprisonnés de Barcelone fit du bon boulot, mais ne reproduisit pas tous les documents du MIL, surtout ceux d'inspiration totalement anarchiste ».

Quoi qu'il en soit, il serait dommage que ces récriminations masquent. la contribution de J. Barrot au débat (contribution qui se veut résolument « théorique ») – après sa contribution à la défense des inculpés du MIL – et en particulier la position qu'il développe ici : « Le capital pousse une partie de ceux qui se rebellent vers des communautés politiques, culturelles, de drogue. etc., de même il en conduit d'autres vers la communauté de la violence, sûr de les isoler, et, au bout du compte. de les détruire physiquement. Tant qu'existeront des États, tout État pourra tuer des révolutionnaires : mais un groupe révolutionnaire, même bien implanté, ne pourra jamais lutter efficacement par les armes contre un État que seule la révolution peut anéantir. » (p. 17).

À discuter... En attendant, il y a dix camarades en taule (rien qu'en France).

À Fresnes (Prison de Fresnes, I, avenue de la Division-Leclerc, 94 Fresnes)

Octavio Alberola Surinach (nº d'écrou 637-262 ; cellule 1-281).

À la Santé (Prison de la Santé, 42, rue de la Santé, 75014 Paris) :

Michel Camilleri (nº d'écrou 176-156 ; cellule 2-149)

Mario Ines Torrès (nº d'écrou 176-157 ; cellule 2-72)

Victor Manrique (nº d'écrou 176-158 ; cellule 1 - 17)

Jean-Michel Martinez (nº d'écrou 176-159 ; cellule 1-79)

Floréal Cuadrado (nº d'écrou 177-403 ; cellule 2-133)

Raymond Delgado (nº d'écrou 177-402 ; cellule 1-7)

Jean-Marc Rouillan (nº d'écrou 177-404 ; cellule D-214)

À Toulouse, à la prison Saint-Michel (nous n'avons ni les coordonnés de la prison, ni celles des prévenus) :

José-Maria Condom Bofill,

Pierre Roger

On peut leur écrire (ça leur fera plaisir) ou leur envoyer du fric.

À signaler que les prévenus de la Santé font la « grève de l'instruction » (refus de répondre aux magistrats) tant qu'ils ne pourront pas bénéficier du « régime spécial » de détention, c'est-à-dire tant que l'administration pénitentiaire refusera de leur reconnaître le statut politique que l'État accorde à leur affaire (Cour de Sûreté de l'État).

Rappelons que faire cantiner 10 détenus, ça revient cher (à moins de faire soi-même des hold-up...), que les frais de justice sont lourds (un seul dossier coûte facilement 2000 F !), et que les avocats ne carburent efficacement qu'au bifteck frites, ou son équivalent.

Pour tout ça, on peut contribuer en envoyant à : A. ALVAREZ, C.C.P. 15.712.51 Paris (Mentionner « Comité de Défense des Inculpés »)